



# Visite de la halle sportive de Miramas

La section Provence de l'AITF a visité le 11 avril la nouvelle halle sportive en cours de livraison à Miramas.



© D. R.

**La section Provence de l'Association des ingénieurs territoriaux de France (AITF) a organisé le mercredi 11 avril, une visite technique de la toute nouvelle halle sportive en cours de livraison à Miramas, stade couvert d'athlétisme homologué pour les compétitions internationales. Le complexe peut accueillir 5 000 spectateurs en configuration athlétisme et jusqu'à 7 500 spectateurs en configuration sport collectif ou spectacle, pour une centaine d'athlètes.**

Cette infrastructure a été réalisée en conception-construction, pour le compte de la métropole Aix-Marseille Provence. Le montant de l'opération est de 24 M€. Conçue par le cabinet d'architectes Chabanne & partenaires,

elle a été réalisée par Dumez-Travaux du Midi, du groupe Vinci, à partir d'octobre 2015 avec une quinzaine d'entreprises.

Il s'agit d'une opération très technique en raison du respect des règles normatives pour l'homologation des performances au niveau national et international, et du choix architectural.

Il reste à aménager les extérieurs et à désigner un exploitant pour ce complexe hors norme dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Caractéristiques principales :

- superficie de 15 000 m<sup>2</sup>, pour un plateau sportif de 130 m de long et 82 m de large ;
- piste circulaire de 200 m à six couloirs, une piste de 60 m, des sautoirs perche, hauteur, longueur ;
- piste sous gradins dédiée l'échauffement pour la course, le sprint, le saut à la perche, le saut en hauteur, le saut en longueur.

Spécificités techniques :

- fondations dimensionnées pour

assurer le phasage du chantier et le support de la structure, notamment de la charpente bois ;

- charpente bois lamellé-collé unique en Europe, 12 travées avec portée de 82 mètres pour éviter tout pilier central ;
- ouvrage soumis à une contrainte liée au vent ;
- toiture recouverte d'une toile en Téflon permettant une bonne luminosité intérieure ;
- éclairage : 1 400 lux en tout point de l'enceinte, sans aucune gêne pour les athlètes ;
- ventilation pouvant atteindre 140 000 m<sup>3</sup>/h ;
- ensemble de 1 198 baffles acoustiques posé sur la charpente ;
- construction de la piste circulaire au cahier des charges très précis, réalisée au millimètre près ;
- piste recouverte d'un revêtement très performant, aux caractéristiques de rebond spécifiques ;
- matériau des bacs à sable du saut en hauteur répondant aussi à des caractéristiques particulières.

AITF

Association des ingénieurs territoriaux de France

[www.aitf.fr/region/provence](http://www.aitf.fr/region/provence)

[aitf.provence.secretariat@gmail.com](mailto:aitf.provence.secretariat@gmail.com)